ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLÉCTIVE 2025
DU COMITÉ DEPARTEMENTAL DE TOURISME EQUESTRE DU BAS-RHIN
DU 26 MARS 2025

Déclaration de candidature au Comité Directeur du CDTE

A NOTER :
1/ Date limite de dépôt des candidatures : J-25 au plus tard soit le 1 mars 2025 par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre reçu avant 17 heures, au siège social du CDTE.

2/ Merci de compléter cette fiche en lettres MAJUSCULES et de fournir tous justificatifs exigés par les statuts et le règlement intérieur.

JE, SOUSSIGNÉ(E),

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Code postal : | __ | __ | __ | __ | __ | Ville : _____

Date de naissance : ____ / ____ / __ __ __ __ ☐ Femme ☐ Homme

Numéro de portable :|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|Numéro de Licence FFE 2025 : |__|__|__|__|__|__|__|__|

Souhaite présenter ma candidature pour le comité directeur du CDTE.

Est titulaire d'une licence au sein du CDTE pour les années 2025, 2024 et 2023 ***ET***

☐ **Accompagnateur, guide, maître randonneur ou baliseur de tourisme équestre** selon les listes établies par la FFE,

OU

☐ **Organisateur de manifestation de tourisme équestre :** personne physique responsable légale ayant conduit l'organisation d'au moins deux manifestations de tourisme équestre par millésime au cours du millésime 2025, 2024 et 2023

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations communiquées ci-dessus, et déclare sur l'honneur avoir pleine connaissance et satisfaire à l'ensemble des conditions posées notamment par les statuts et le règlement intérieur du Comité départemental pour la validité de ma candidature.

J'accepte que les données renseignées sur le présent formulaire soient recueillies par le CDTE _____ _____ dans les conditions précisées ci-dessous.

FAIT LE _____ / _____ / 2025 À _____

SIGNATURE :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé du CDTE susvisé, responsable du traitement, dans le but de la gestion administrative et de la vérification des personnes se déclarant candidats au Comité directeur du CDTE en application, notamment, des articles XIII des statuts, 7 et 8 du règlement intérieur du CDTE, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures présentées. Il s'agit d'un traitement fondé sur l'intérêt légitime du CDTE à organiser son Assemblée générale élective.

Les données collectées seront communiquées aux membres de la Commission de surveillance des opérations de vote du CDTE et du CRE, au personnel du CDTE, du CRE et de la FFE en charge de l'organisation de l'Assemblée générale élective, ainsi que les éventuels prestataires du CDTE ou de la FFE pour l'organisation de l'Assemblée générale et notamment un huissier de justice et le prestataire de vote électronique.

Les données sont conservées pendant toute la durée du mandat visé par le scrutin.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le CDTE susvisé.